

Libre circulation des personnes – garantir la croissance, la prospérité et les emplois

Position de l'industrie tech suisse

Situation

- **La Suisse a toujours profité fortement de l'immigration de personnes ayant l'esprit d'entrepreneur et de spécialistes qualifiés. Il est essentiel pour l'avenir de la Suisse que cette immigration reste possible.**
- **La libre circulation des personnes avec l'Union européenne et les Etats membres de l'AELE joue un rôle capital pour une migration propice à Suisse. Elle se base sur le principe suivant : celui qui trouve du travail en Europe ou en Suisse, a par principe le droit d'y séjourner. Les travailleurs suisses profitent aussi de cette situation à l'étranger.**
- **Il est impératif de maintenir l'accord de libre circulation des personnes avec l'UE – qui est notre partenaire commercial le plus important – dès lors que cet accord a sensiblement contribué au renforcement de la place industrielle et intellectuelle suisse. En même temps, il s'agit d'exploiter le potentiel indigène de manière optimale avant que la main-d'œuvre ne soit recrutée à l'étranger. Par conséquent, Swissmem s'engage pour une migration adéquate du point de vue économique et social et soutient une meilleure exploitation du potentiel de main-d'œuvre indigène au moyen d'une propre stratégie de la main-d'œuvre qualifiée.**
- **Pour nos entreprises, la possibilité de pouvoir embaucher ou déléguer des collaboratrices et des collaborateurs sans obstacles administratifs est vitale pour rester compétitives au niveau international.**
- **Les mesures d'accompagnement existantes, qui ont fait leurs preuves depuis plusieurs années déjà, éliminent un éventuel potentiel d'abus et ne nécessitent pas d'extension supplémentaire. Les mesures d'accompagnement pourraient être optimisées et numérisées sans que la protection salariale soit concernée.**

1. Pour l'industrie tech, les avantages de la libre circulation des personnes dominant nettement

Par le passé, le travail des étrangers a contribué à la croissance et à la prospérité de la Suisse, et notamment au succès de notre industrie et a repoussé les déficits menaçant de l'AVS.

Leur plus grande contribution est l'apport de savoir et de connaissances qui complète non seulement le savoir-faire manquant en Suisse, mais qui atténue aussi les effets secondaires de l'évolution démographique. De plus, l'industrie tech doit faire face à une pénurie de spécialistes.

Afin que la branche tech puisse rester compétitive au niveau international, elle devra, à l'avenir encore, avoir la possibilité de s'engager sur le marché de l'UE sans rencontrer des entraves et de recruter les meilleurs spécialistes tant en Suisse qu'à l'étranger. Chaque détérioration de l'accès au marché européen est au désavantage de la place industrielle suisse et menace des emplois.

Néanmoins, Swissmem s'engage pour une migration adéquate du point de vue économique et social, compatible avec la situation de la Suisse. Il s'agit avant tout d'exploiter le potentiel indigène de manière optimale avant que la main-d'œuvre ne soit recrutée à l'étranger. Le potentiel indigène doit être encore mieux exploité. Ceci doit notamment se faire au niveau des collaborateurs d'un certain âge, des femmes et du personnel moins

qualifié. Dans ce but, Swissmem a depuis quelques années déjà élaboré une propre stratégie de la main-d'œuvre qualifiée dont elle suit l'application de manière conséquente en collaboration avec les entreprises membres.

Recrutement

L'accord sur la libre circulation des personnes est d'une importance vitale pour l'industrie tech suisse. Pour nos entreprises membres, il est prioritaire de pouvoir recruter des spécialistes introuvables en Suisse dans l'ensemble de la zone UE/AELE.

Jusqu'à aujourd'hui et grâce à l'accord sur la libre circulation des personnes, le recrutement de tels spécialistes ne posait aucun problème. Il est important de maintenir cette situation et de pouvoir à l'avenir aussi recruter des personnes hautement qualifiées sans devoir franchir des obstacles administratifs inutiles et compliqués. Même après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, Swissmem continuera à s'engager pour empêcher que des obstacles bureaucratiques lors de l'obligation de communiquer les postes compliquent la tâche des entreprises.

Délégation

En raison de sa part à l'exportation élevée, l'industrie tech dépend d'un libre accès de ses travailleurs à tous ses débouchés. Un large soutien des applicateurs – de la phase de projet jusqu'à l'entretien en passant par le montage – fait partie des prestations de services que nous devons offrir à notre clientèle internationale. Finalement, la libre circulation des personnes offre des chances également aux travailleurs suisses de pouvoir travailler dans les pays membres de l'UE et d'acquérir des expériences pratiques.

« Clause guillotine »

La résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes conduirait à la résiliation de tous les accords bilatéraux I. Dans ce cas, la Suisse perdrait tout accès sans entraves au marché européen. Les risques qui pourraient être liés à des nouvelles négociations sont trop élevés et les conséquences négatives encore imprévisibles. Le recrutement de spécialistes et de cadres dans l'UE serait beaucoup plus difficile et dans le pire des cas soumis à des contingents.

2. Application conséquente des mesures d'accompagnement

Swissmem approuve une mise en œuvre conséquente des mesures d'accompagnement. Il faut uniquement la limiter à la lutte contre les abus et à la protection des travailleurs, qui sont liées à l'ouverture du marché du travail suisse à l'UE. Il est prévu de garantir la protection de salaire au niveau de protection actuel. Par conséquent, des mesures supplémentaires en Suisse, par exemple des déclarations de force obligatoire générales ou des salaires minimums à l'échelle nationale ne s'imposent donc pas et Swissmem les rejette catégoriquement. Du point de vue de Swissmem, aucunes mesures supplémentaires ne sont nécessaires. Cependant, les mesures en vigueur actuellement doivent être modernisées à l'aide de la numérisation. Pour ce faire, il est important que tous les partenaires sociaux soutiennent cette nouveauté et que les intérêts particuliers des diverses associations passent après.

Dumping salarial

Les anciens rapports sur l'application des mesures d'accompagnement ont révélé que les salaires minimums sont largement respectés. Ceci est également confirmé par des recherches effectuées dans la branche MEM : la commission paritaire des partenaires sociaux de notre branche n'a pas constaté de cas de dumping salarial au cours des dix dernières années. Bien que notre association se soit toujours engagée contre le dumping salarial, nous soutenons les constatations du dernier rapport sur les mesures d'accompagnement de juillet 2022 selon lesquelles le nombre de contrôles effectués doit être réduit du fait des coûts engendrés.

Pour de plus amples renseignements chez Swissmem :

– Claudio Haufgartner, chef de secteur, Politique patronale, tél. +41 44 384 42 26, c.haufgartner@swissmem.ch